

**LES ANCIZES-COMPS CHARBONNIÈRES-LES-VIEILLES LOUBEYRAT
MANZAT QUEUILLE SAINT-ANGEL SAINT-GEORGES-DE-MONS VITRAC**

Le mot du président



Janvier 2010 — Manzat Communauté s'est élargie aux communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons. Ainsi, notre communauté de communes est composée de huit communes du canton de Manzat. Elle rassemble maintenant près de huit mille cinq cents habitants.

Cette refonte communautaire ne s'arrête pas seulement là. Les syndicats inter-communaux SIVOM et SIVU, pertinemment créés en leur temps par nos aînés ont été dissous, pour réunir au sein de Manzat Communauté l'ensemble des services apportés jusqu'alors, avec un effectif de cent trente cinq agents.

Pour en arriver là, il a fallu quinze mois de travail intense des élus. Opiniâtres, ils se sont impliqués pour décider des

fondements sur lesquels repose notre communauté de communes. Avec les statuts qui en définissent le champ d'intervention, nous démontrons la volonté de mettre en avant les valeurs de solidarité entre les hommes et les territoires et nous voulons aussi, par nos décisions, apporter une empreinte sociale plus forte encore.

Compte tenu du nombre de compétences transférées, l'organisation administrative est complexe, particulièrement avec la création d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales qui administre, au sein de Manzat Communauté, le domaine social. Pour cela, un conseil d'administration paritaire, constitué d'élus et de personnes qualifiées, toutes issues de nos communes, gère tous les services à caractère social notamment les maisons de retraite (EHPAD), les services d'aide à domicile, le partage de repas.

Au cours de cette première année, nous devons régler le fonctionnement administratif de Manzat Communauté, la gestion du personnel, l'exécution budgétaire, la mise en réseau des différents sites.

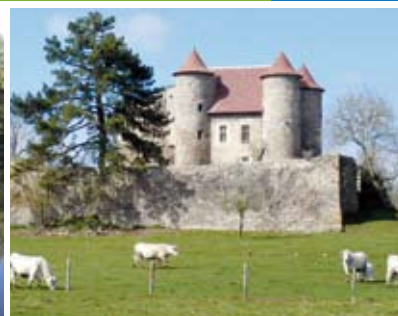
Quant à nos projets 2010, nous poursuivons en priorité ceux engagés en 2009. À Manzat, nous

allons construire sur un même site, au cœur du bourg, le siège administratif de la communauté de communes, la médiathèque et le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Aux Ancizes-Comps, après avoir recueilli tous les financements nécessaires, nous devrions réhabiliter un bâtiment communal pour installer la « *Maison de la musique* ». Comme les autres années, l'entretien de la voirie des communes va se réaliser dans les semaines à venir, dans le cadre d'un marché intercommunal.

Je tiens à remercier tous celles et tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet de territoire porteur d'avenir : les élus, par leur disponibilité, leur vision et leur sens des responsabilités ; le personnel, qui est très souvent force de proposition.

Puis, une date à retenir ! Le 14 juillet prochain, nous vous invitons à la première « *Soirée communautaire tricolore* » qui aura lieu à la Roche-de-Sauterre de Manzat. L'occasion de boire le verre de l'amitié et d'admirer les myriades d'étoiles du feu d'artifice au son de musique en tous genres. Venez nombreux !

**Le président
Jean-Marie Mouchard
Maire de LOUBEYRAT**





GÉOGRAPHIE ET POPULATION

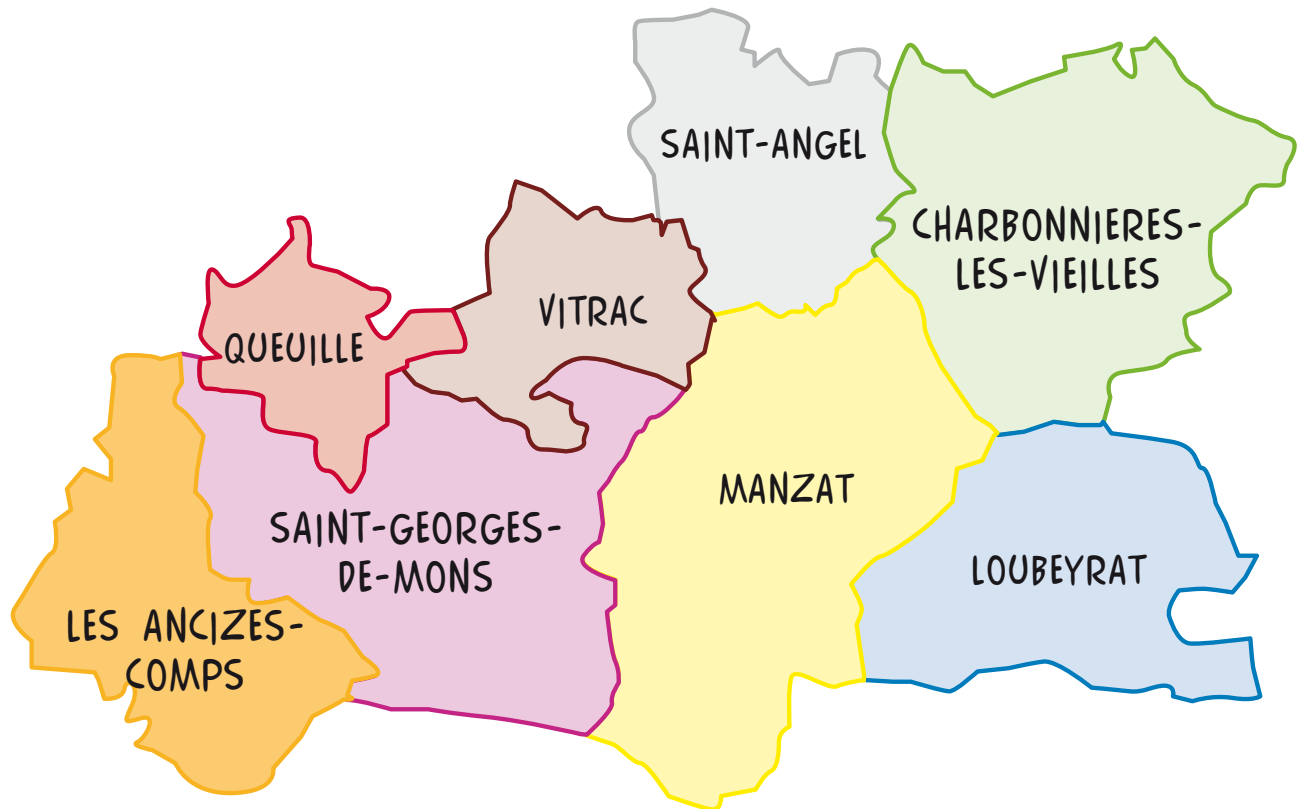
Manzat Communauté comprend huit communes depuis le 1^{er} janvier 2010 : Les Ancizes-Comps, Charbonnières-les-Vieilles, Loubeyrat, Manzat, Queuille, Saint-Angel, Saint-Georges-de-Mons et Vitrac.

Notre nouveau territoire, situé sur les premiers contreforts des Combrailles, au nord de la Chaîne des Puys, à l'ouest de la Limagne, s'étend maintenant sur une superficie de 19 350 hectares. Il ne mesure pas moins de 25 km dans sa longueur maximale depuis le Pont du Bouchet sur la commune des Ancizes-Comps, au Sud-Ouest, jusqu'au village de la Tour Serviat sur la commune de Charbonnières-les-Vieilles, au nord-est. Sa largeur maximale est de 12 km environ entre le village de Sauterre sur la commune de Manzat, au sud, et le village de Tableix sur la commune de Saint-Angel, au nord.

Son relief est essentiellement constitué de plateaux fortement entaillés dans l'axe sud-ouest nord-est par les gorges de la Sioule et ses affluents et par la Morge.

Son altitude minimale au bord de la Sioule à Saint-Angel est de 386 m et son point le plus élevé à la Roche-Sauterre de Manzat atteint 977 m.

Manzat Communauté compte maintenant plus de 8 500 habitants. Les valeurs indiquées sur la carte ci-dessous sont des données INSEE 2006 qui ont évolué depuis.



Communes	Superficie	Population	Altitude mini / maxi
Les Ancizes-comps	2200 ha	1855	444 m à 742 m
Charbonnières-les-Vieilles	3262 ha	934	472 m à 755 m
Loubeyrat	2452 ha	1107	440 m à 869 m
Manzat	3906 ha	1264	528 m à 977 m
Queuille	1003 ha	286	428 m à 746 m
Saint-Angel	1789 ha	398	386 m à 736 m
Saint-Georges-de-Mons	3415 ha	2260	440 m à 869 m
Vitrac	1323 ha	319	393 m à 759 m



Avec l'élargissement du territoire aux communes des Ancizes-Comps et de Saint-Georges-de-Mons, Manzat Communauté a adopté de nouveaux statuts entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010 et s'est substituée au SIVU de Manzat et au SIVOM Les Ancizes-Comps/ Saint-Georges-de-Mons.

Les compétences exercées en lieu et place des communes sont scindées en deux parties

A. Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace

- ◇ Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale et de schéma de secteurs ;
- ◇ Élaboration d'un schéma directeur de développement durable, solidaire et équitable du territoire.
- ◇ Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.
- ◇ Constitutions de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires.
- ◇ Mise en place et gestion d'un système d'information géographique concernant l'ensemble du territoire communautaire.
- ◇ Mise en place de la politique de pays.

2. Développement économique

- ◇ Création, réalisation, gestion et promotion des zones d'activités d'intérêt communautaire (commerciales, artisanales, industrielles) comme Le Bouilhat, Le Suquet, La Plaine des champs, Le Clos, Les Gannes...
- ◇ Création, réalisation et gestion de bâtiments relais situés dans les zones d'intérêt communautaire.
- ◇ Création, réalisation et gestion des multiples ruraux, réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010.
- ◇ Développement touristique (par exemple : aménagement et gestion de sites touristiques naturels : Tazenat, Sioule, Sauterre, sentiers de randonnée, petit patrimoine, fleurissement).
- ◇ Développement éolien : création, aménagement et gestion des Zones de Développement Éolien.
- ◇ Appui aux initiatives locales d'intérêt communautaire favorisant le développement durable.

B. Compétences optionnelles

1. Action sociale d'intérêt communautaire

- ◇ Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).
- ◇ Gestion des deux Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) (Manzat et Les Ancizes-Comps).
- ◇ Aide à domicile et téléassistance pour les personnes âgées.
- ◇ Portage de repas à domicile.
- ◇ Soutien aux structures d'accompagnement vers l'emploi et aux structures d'insertion et d'intégration.
- ◇ Toute étude visant à améliorer le service rendu en matière d'action sociale et de santé.

2. Politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse (tranche d'âge : 0-25 ans)

- ◇ Aide à la gestion ou gestion des projets liés à l'accueil et à l'aménagement du rythme de vie des enfants et des jeunes en temps péri-scolaire et extra-scolaire.
- ◇ Étude, réalisation, coordination des structures d'accueil nécessaires à l'exercice des compétences suivantes : Relais Assistantes Maternelles, Centre de Loisirs péri-scolaire et extra-scolaire.
- ◇ Étude de « besoin » et création de services en matière de mode d garde collectif et de structures d'accueil de la petite enfance.
- ◇ Soutien logistique et financier aux associations partenaires du Projet Éducatif Local et du Contrat Enfance Jeunesse.
- ◇ Réflexion quant aux activités culturelles et sportives dans les écoles primaires du territoire.

- ◇ Participation à la prise en charge des entrées à la piscine intercommunale pour les écoles primaires du territoire.
- ◇ Prise en charge du matériel nécessaire au Réseau d'Aide Spécialisée pour les Enfants en Difficulté (RASED).
- ◇ Soutien aux projets pédagogiques sportifs et culturels des établissements scolaires du territoire (écoles et collèges)

3. Actions culturelles

- ◇ Étude, construction, entretien et fonctionnement d'équipements et/ou de services culturels d'intérêt communautaire : Médiathèque, Maison de la Musique.
- ◇ Réflexion sur les modalités de soutien aux associations culturelles du territoire et les possibilités de création d'un Office Communautaire de la Culture.
- ◇ Organisation et/ou financement de toute animation d'envergure dépassant l'échelle communale.
- ◇ Enseignement musical : participation financière à la gestion de l'école de musique intercommunale.

4. Politique du logement et du cadre de vie

- ◇ Réflexion et concertation relatives à la politique de l'habitat.
- ◇ Élaboration, mise en œuvre et suivi du Programme Local de l'Habitat.
- ◇ Politique de Logement social et actions en faveur du logement des personnes défavorisées.
- ◇ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

5. Actions sportives

- ◇ Étude, construction, entretien et fonctionnement d'équipements et/ou de services sportifs d'intérêt communautaire. Salles des sports à Manzat et aux Ancizes, piscine à Saint-Georges.
- ◇ Réflexion sur les modalités de soutien aux clubs sportifs et les possibilités de création d'un Office Communautaire des Sports.
- ◇ Organisation et/ou financement de toute animation d'envergure dépassant l'échelle communale.

6. Protection et mise en valeur de l'environnement

- ◇ Préoccupations environnementales traitées dans chaque domaine de compétences.
- ◇ Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.
- ◇ Participation à la réhabilitation de la décharge de Fougères aux Ancizes.

7. Transports.

- ◇ Transport des élèves des écoles primaires vers les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire, l'école des sciences de Châteauneuf-les-Bains, le cinéma La Viouze, et les lieux d'organisation de manifestations sur le territoire communautaire.
- ◇ Étude de réseaux de transport à la demande et participation au Bus des Montagnes.
- ◇ Tout transport d'enfants dans le cadre de projet sportif ou culturel d'intérêt communautaire.

8. Voirie d'intérêt communautaire.

- ◇ Création, aménagement et entretien, de la voirie communautaire existante au 1^{er} janvier 2010 (dont la liste est officiellement déposée en Préfecture).

NB : L'intégralité des statuts est consultable à Manzat Communauté et dans les différentes mairies.

COMPOSITION DES COMMISSIONS



Légende : Président (P); Vice Président (VP); Conseiller Communautaire (CC); Conseiller Municipal (CM);
Conseiller Communautaire Suppléant (CCS)

Code couleurs :

LES ANCIZES-COMPS	CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	QUEUILLE
LOUBEYRAT	MANZAT	SAINT-ANGEL
SAINT-GEORGES-DE-MONS	VITRAC	

FINANCES Claude NONY (P), José DA SILVA (VP)

Pascal ESTIER (CC), Jacqueline LONCHAMBON (CC)
Jacques JARLIER (CC), Marcel PELISSIER (CC)
Jean-Marie MOUCHARD (CC), Stéphane LOBREGAT (CC)
Alain ESCURE (CC), José DA SILVA (CC)
Véronique BARALE (CC), Pierre RAMADIER (CC)
Denis SARDIER (CC), Nicole GAUMET (CC)
Camille CHANSEAUME (CC), Franck BALY (CC)
Claude NONY (CC), Ludovic MALBRANCQ (CCS)

ENFANCE JEUNESSE & VIE SPORTIVE Franck BALY (P), Nicole GAUMET (VP)

Pascal ESTIER (CC), Serge DUGOURD (CC), Jacqueline REINICHE (CC), Laurence ALVES (CM), M.-Claude ARRIETA (CM)
Évelyne GUILBERT (CCS), Marcel PELISSIER (CC)
Marie-Noëlle GENEVE (CC), Stéphane LOBREGAT (CC)
Corinne DOSTREVIE (CCS), Laurent RENAUD (CC), Philippe VALLEIX (CM), Christine COLOMBIER (CM)
Simone SERANGE (CCS), Claude GARACHON (CCS), Solange TACHE (CM), Patrick BOUCHET (CM)
Nicole GAUMET (CC), Olivier DREYFUS (CCS), Nathalie FAURE (CM)
Franck BALY (CC), Claude ARCHAUD (CC), Georges KASPAR (CCS)
Sandrine DE RYCKE (CM), William SOUSSEING (CM)

COMMUNICATION & VIE ASSOCIATIVE Jacques JARLIER (P), Pierre RAMADIER (VP)

Guillaume GIRARD (CC), Nicole ROSSIGNOL (CCS), Maryvonne MAZIER (CCS), Thierry RAFALKO (CM)
Jacques JARLIER (CC), Philippe CHIDAINE (CCS)
Marie-Christine POTENZA (CCS)
Corinne DOSTREVIE (CCS), Philippe VALLEIX (CM)
Pierre RAMADIER (CC), Patrick BOUCHET (CM)
Nicole GAUMET (CC), Michel PEAN (CM)
Franck BALY (CC), Frédérique LUSERGA (CCS), Jacqueline ROGER (CM)
Ludovic MALBRANCQ (CCS)

PERSONNEL Jean-Marie MOUCHARD (P)

Pascal ESTIER (CC)	Véronique BARALE (CC)
Jacques JARLIER (CC)	Denis SARDIER (CC)
Jean-Marie MOUCHARD (CC)	Franck BALY (CC)
Alain ESCURE (CC)	Claude NONY (CC)
Jacqueline LONCHAMBON (CC) VP du CIAS	Camille CHANSEAUME (CC) VP du CIAS

VOIRIE Alain ESCURE (P)

Michel CHAPTARD (CC), Lionel BEDABOUR (CM), Marcel POUILLET (CM)
Jacques JARLIER (CC), René ROUGIER (CC)
Alain AMBLARD (CC), Jean-Claude GILLES (CM), Jacky BASPEYRAT (CM)
Alain ESCURE (CC), Olivier COUCHARD (CCS), Yves JAMES (CC), René BESSEGE (CM)
Claude GARACHON (CCS), Bernard SAHUT (CM)
Gilles VALENTIN (CCS), Alain RICHARD (CM)
Claude ARCHAUD (CC), Michel CHAMBON (CM)
Loïc BATISSE (CM)



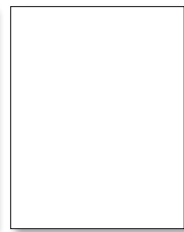
Véronique Barale



Pierre Ramadier



Claude Nony



Simone Sérange



Claude Garachon



Ludovic Malbrancq



Emilie Deguelle



Pascal Estier



Serge Dugourd



Michel Chaptard



Jacqueline Lonchambon



Jacqueline Reiniche



Guillaume Girard



Maryvonne Mazier



Nicole Rossignol



Camille Chanceaume



Claude Archaud



Franck Baly



Annie Valanchon



Annie Gay



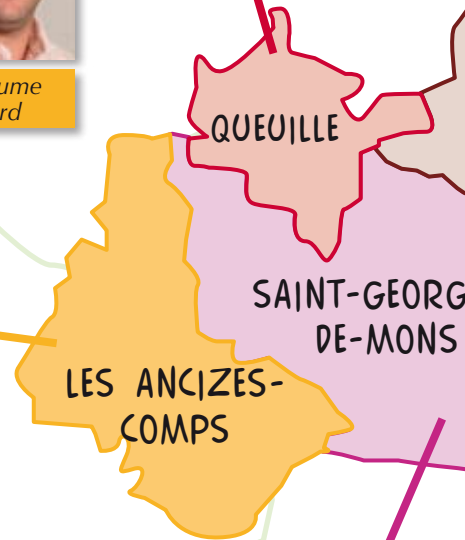
Robert Fessler



Georges Kaspar



Frédérique Luserga



Manzat

communauté



Denis Sardier



Nicole Gaumet



Gilles Valentin



Olivier Dreyfus



Jacques Jarlier



René Rougier



Marcel Pélissier



Evelyne Guilbert



Philippe Chidaine



Jean-Marie Mouchard



Stéphane Lobregat



Marie-Noëlle Genève



Alain Amblard



Marie-Christine Potenza



Valérie Caudrelrier



Alain Escure



José Da Silva



Laurent Renaud



Yves James



Olivier Couchard



Corinne Dostrevie



LES ELUS DE MANZAT COMMUNAUTÉ



COMPOSITION DES COMMISSIONS (SUITE)

ÉCONOMIE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE *Pascal ESTIER (P)*

Pascal ESTIER (CC), Serge DUGOURD (CC), Michel CHAPTARD (CC), Lionel BEDABOUR (CM)
Jacques JARLIER (CC), René ROUGIER (CC), Marcel PELISSIER (CC)
J.-Marie MOUCHARD (CC), M.-Noëlle GENEVE (CC), Stéphane LOBREGAT (CC), Valérie CAUDRELIER PEYNET (CCS), Ludovic ANDRIEUX (CM)
Alain ESCURE (CC), José DA SILVA (CC), Olivier COUCHARD (CCS), Lionel DURIN (CM), Bernard DE BRUYN (CM)
Véronique BARALE (CC), Louis AMEIL (CM)
Nicole GAUMET (CC), Denis SARDIER (CC)
Camille CHANSEAUME (CC), Paul MAZUEL (CM)
Claude NONY (CC), Ludovic MALBRANCQ (CCS), Émilie DEGUELLE (CCS), Fabien ROUGIER (CM)

TOURISME & CADRE DE VIE *Véronique BARALE (P)*

Pascal ESTIER (CC), Michel CHAPTARD (CC), Guillaume GIRARD (CC), Marcel POUILLET (CM)
Jacques JARLIER (CC), Evelyne GUILBERT (CCS)
Stéphane LOBREGAT (CC), Valérie CAUDRELIER PEYNET (CCS), Marie-Christine POTENZA (CCS), Cédric EYDIEUX (CM)
Laurent RENAUD (CC), Christine COLOMBIER (CM), Jean-Pierre BERTRAND (CM)
Véronique BARALE (CC)
Gilles VALENTIN (CCS), Gabriel CHOMILIER (CM), Cyr SALLE (CM)
Annie GAY (CC), Annie VALANCHON (CC), Paul MAZUEL (CM)
Dominique JOUBERTON (CM)

CULTURE *Denis SARDIER (P) Marie Christine POTENZA (VP)*

Pascal ESTIER (CC), Jacqueline REINICHE (CC), Maryvonne MAZIER (CCS), Isabelle MEGE (CM)
Jacques JARLIER (CC), Evelyne GUILBERT (CCS), Christian RICHARD (CM)
Marie-Noëlle GENEVE (CC), Marie Christine POTENZA (CCS)
Alain ESCURE (CC), Laurent RENAUD (CC), Lionel DURIN (CM), Philippe VALLEIX (CM)
Véronique BARALE (CC), Solange TACHE (CM), Patrick BOUCHET (CM)
Nicole GAUMET (CC), Denis SARDIER (CC), Olivier DREYFUS (CCS), Michel PEAN (CM)
Annie GAY (CC), Robert FESSLER (CC), Paul MAZUEL (CM)
Claude NONY (CC), Sandrine DE RYCKE (CM)

ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES *Jean-Marie MOUCHARD (P)*

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Pascal ESTIER (CC), Jacqueline LONCHAMBON (CC)	Serge DUGOURD (CC), Michel CHAPTARD (CC)
Jacques JARLIER (CC), René ROUGIER (CC)	Marcel PELISSIER (CC)
J.-Marie MOUCHARD (CC), Stéphane LOBREGAT (CC)	M.-Noëlle GENEVE (CC), Valérie CAUDRELIER PEYNET (CCS)
Alain ESCURE (CC), José DA SILVA (CC)	Yves JAMES (CC), Laurent RENAUD (CC)
Véronique BARALE (CC), Pierre RAMADIER (CC)	Simone SERANGE (CCS), Claude GARACHON (CCS)
Nicole GAUMET (CC), Denis SARDIER (CC)	Olivier DREYFUS (CCS), Gilles VALENTIN (CCS)
Camille CHANSEAUME (CC), Claude ARCHAUD (CC)	Franck BALLY (CC)
Claude NONY (CC)	Ludovic MALBRANCQ (CCS), Émilie DEGUELLE (CCS)

TRAVAUX & SERVICES TECHNIQUES *Claude ARCHAUD (P)*

Michel CHAPTARD (CC)	Bernard SAHUT (CM)
René ROUGIER (CC)	Gilles VALENTIN (CCS)
Alain AMBLARD (CC)	Claude ARCHAUD (CC)
Yves JAMES (CC)	Christophe SCHUTZER (CM)

APPEL D'OFFRES *Jean-Marie MOUCHARD (P)*

Titulaires	Suppléants
Jacques JARLIER (CC)	Pierre RAMADIER (CC)
Yves JAMES (CC)	Nicole GAUMET (CC)
Véronique BARALE (CC)	Émilie DEGUELLE (CCS)



LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE ET SON REMPLACEMENT

Instaurée en 1975 en remplacement de la patente, la taxe professionnelle a connu de multiples réformes jusqu'à sa suppression au 1^{er} janvier 2010.

Nouvelles recettes des collectivités locales :

En compensation de la perte de la TP, l'État a affecté aux collectivités locales un panier de ressources de remplacement, composé de trois types de financements, qui se mettront progressivement en place pour neutraliser l'impact de la réforme :

- Le produit des nouveaux impôts créés en 2010, à savoir la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) — actuelle part foncière de la TP et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), ainsi que l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER).
- Un transfert d'impôts perçus jusqu'en 2009 par l'Etat :
 - Fraction des droits d'assiettes et de recouvrement des impôts locaux,
 - Fraction des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO),
 - Produit de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM),
 - Reliquat de Taxe Sur les Conventions d'Assurances (TSCA),
- Un complément de dotations budgétaires.

En 2010, année de transition, l'État jouera un rôle de chambre de compensation. Il percevra le produit des impôts nouveaux mis à la charge des entreprises et reversera à chaque collectivité une Compensation Relais sur la base des recettes perçues en 2009.

CIAS :	Centre Intercommunal d'Action Sociale,
EHPAD :	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes,
RAM :	Relais Assistantes Maternelles,
REOM :	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
SBA :	Syndicat du Bois de l'Aumône,
SICC :	Syndicat Intercommunal des Côtes de Combrailles,
SICTOM :	Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères,
SIVOM :	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple,
SIVU :	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique,
SMADC :	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,
TEOM :	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
ZAC :	Zone d'Aménagement Concerté.

ZOOM SUR LA MISE EN PLACE DE LA REOM AUX ANCIZES-COMPS ET À ST-GEORGES-DE-MONS

En 2010, sur décision du Comité Syndical du SICTOM Pontaumur-Pontgibaud, la REOM est mise en place sur tout le territoire du SICTOM et s'applique donc pour tous les usagers (particuliers, professionnels et collectivités) aux Ancizes-Comps et à St-Georges-de-Mons.

Les critères de tarification sont fixés par le SICTOM. Deux factures annuelles seront envoyées et le paiement sera à effectuer auprès de la trésorerie de Manzat.

Pour tous renseignements :

SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD
Tél. 04 73 73 16 83
sictompontaumur-pontgibaud@orange.fr

À partir de 2011, chaque collectivité bénéficiera d'un mécanisme pérenne de garantie de ses ressources. Ce dispositif prendra la forme de Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), qui assureront la compensation entre les manques à gagner pour les collectivités et les surcroûts de ressources occasionnés par la transition vers le nouveau système.

En 2011, personne ne perd, mais personne ne gagne et qu'en sera-t-il de la suite ?



BUDGET PRÉVISIONNEL 2010

En fonctionnement

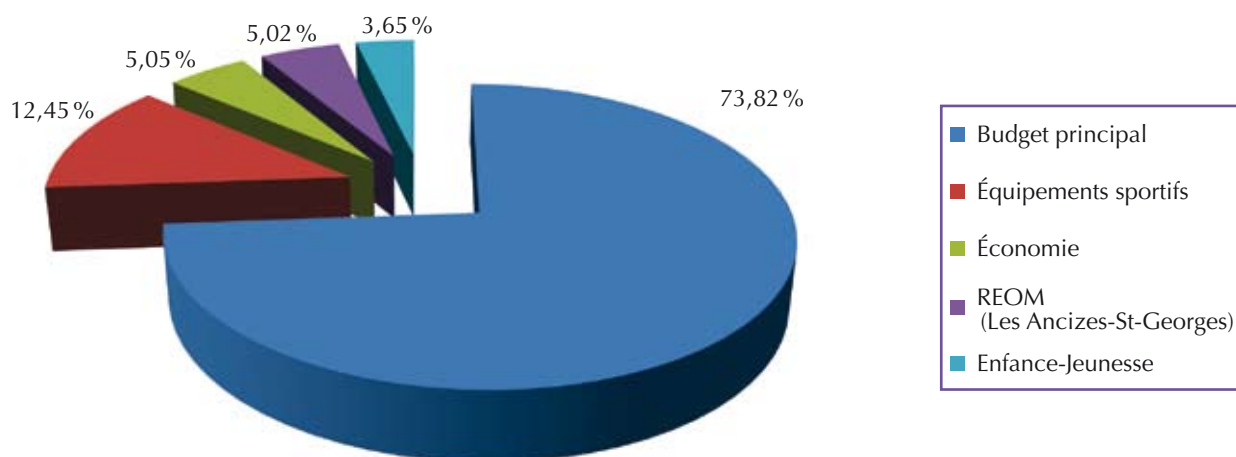
Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à **7 430 000 €**, ventilées au sein de différents budgets : un budget principal et des budgets annexes par services.

- **Un budget principal : 5 484 932 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Impôts & Taxes	4 182 880 €	Charges de gestion courante et de personnel	2 290 877 €
Dotations de l'État et Subventions	1 028 240 €	Attribution de compensation aux communes et reversement au profit du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)	3 005 666 €
Produits divers	173 328 €	Charges financières	21 942 €
Résultat reporté	100 484 €	Charges diverses	166 447 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 484 932 €	TOTAL GÉNÉRAL	5 484 932 €

Budgets annexes = 1 944 986 €

- Equipements Sportifs (Piscine, Salles de sports) 924 892 €
- Enfance / Jeunesse (centre de loisirs et activités périscolaires, RAM) 271 435 €
- Gestion de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) 373 298 €
- Gestion des Zones d'Activités et l'atelier relais de SIBYLUX 375 361 €





En investissement

Pour la section d'investissement, le budget principal de Manzat Communauté s'équilibre en dépenses et recettes réelles à la somme de 2 171 760 €.

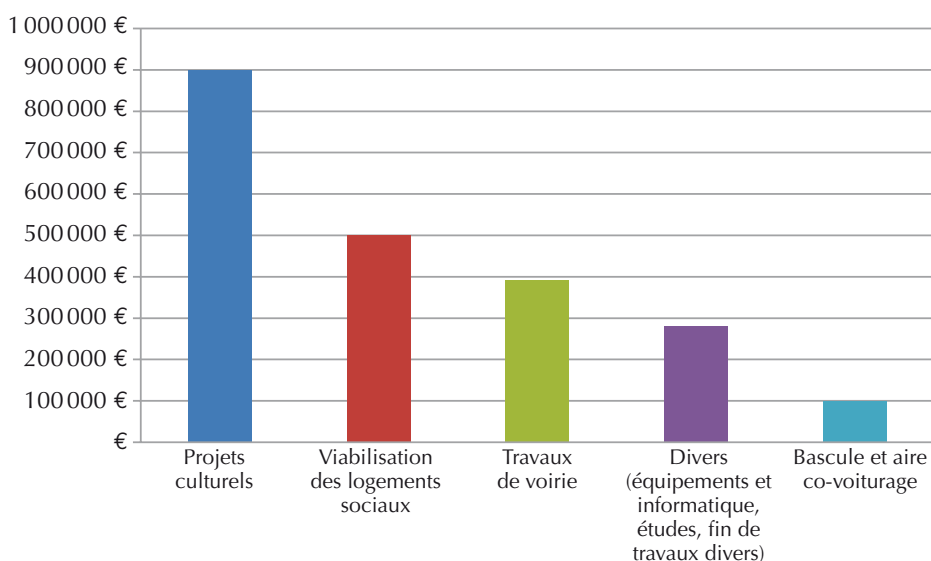
Globalement, l'accent est mis sur les projets à vocation culturelle : aménagement de la médiathèque dans l'ancienne école Sainte Madeleine et bâtiments annexes à Manzat ; première tranche d'aménagement et de mise en réseau des points lecture et bibliothèques communales (Loubeyrat, Vitrac et Saint-Georges-de-Mons) ; études préalables à la réalisation d'une Maison de la Musique. Au total, près de 900 000 €.

Remarque : le projet de rénovation des locaux de Ste-Madeleine à Manzat prévoit également l'installation du Relais Assistantes Maternelles, ainsi que celle du siège de Manzat Communauté (bureaux et salles de réunions).

D'autres opérations sont poursuivies et le cas échéant étendues aux communes entrantes : travaux de viabilisation des logements sociaux (environ près de 500 000 €) et programme de travaux de voirie d'intérêt communautaire (390 000 €), aménagement d'une bascule publique et d'une aire de covoiturage au Pont de La Ganne à Manzat (101 350 €).

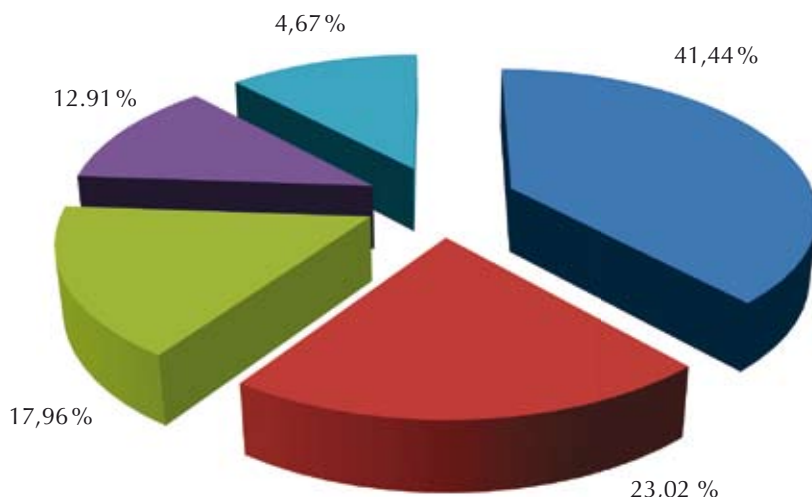
Toutes ces actions sont financées sans augmenter la pression fiscale. Des subventions sont sollicitées pour chaque opération auprès des différents partenaires (Europe, État, Conseil régional, Conseil général).

Répartition des principales opérations en investissement



Cette année, avec l'élargissement de Manzat Communauté et la reprise des activités du SIVOM Les Ancizes-St-Georges et du SIVU du Canton de Manzat, un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a été créé pour gérer l'ensemble des services à vocation sociale. Il s'agit principalement des deux EHPAD de Manzat et des Ancizes, des services d'aides ménagères et de portage de repas à domicile, téléassistance, bus des montagnes...

Ce CIAS, administré par un Conseil d'Administration composé pour moitié d'élus de Manzat Communauté et pour moitié de personnes de la société civile, a partiellement voté son budget 2010. Celui-ci s'articule autour d'un budget principal de fonctionnement, alimenté par celui de Manzat Communauté et qui s'élève à 140 980 €. Un budget annexe portage de repas : 284 280 € en fonctionnement et un budget annexe aides ménagères : 1 109 188 € en fonctionnement. Le budget des EHPAD ne sera voté qu'à l'automne.





MANIFESTATIONS

Quelques dates à retenir

Vitrac	Du 20 juin au 30 septembre	7 ^{ème} édition de <i>l'Été des épouvantails</i>
Queuille	3-4 juillet	<i>Fête de la Moto</i> – Balades à motos routières et tous terrains. Course de moto-cross.
Charbonnières-les-Vieilles	13 juillet	5 ^{ème} festival de <i>Jazz Sauce Combrailles</i> – à partir de 20 h 30 – avec les groupes <i>Shake Up</i> et <i>Tubaboom</i> . Repas Nouvelle Orléans – Feu d'artifice à 23 h. Réservations : 04 73 86 63 39
Saint-Georges-de-Mons	14 juillet	<i>Pique-nique républicain</i> organisé par la municipalité – à partir de 12 h – Concerts avec l'Union Musicale ; Flamenco ; Jazz Manouche
Manzat	14 juillet	<i>Soirée communautaire Tricolore</i> – à partir de 20 h à La Roche de Sauterre – Apéritif gratuit – Concerts – Animations diverses – À 23 h Feu d'Artifice
Manzat	16 juillet	<i>Polyphonie corse</i> : <i>Barbara Furtuna</i> – église – 20 h 30 – entrée libre
Les Ancizes-Comps	17 juillet	<i>Comps'étition</i> – Courses à pied de 5 et 10 km – 17 h Info : www.comps63.com
Manzat	17 juillet	<i>Concours régional de pétanque</i> – à partir de 10 h
Queuille	Du 24 juillet au 22 août	<i>Exposition peinture</i> – de 15 h à 19 h – Salle des fêtes
Loubeyrat	27 juillet	<i>Étape</i> de la 22 ^{ème} édition de « <i>La France en courant</i> », en partenariat avec la Fédération Nationale de la Boulangerie
Vitrac	22 août	<i>Finale départementale de labours</i> (Sélection pour finale régionale) Labour à plat, en planche ou à cheval.
Loubeyrat	4 septembre	<i>Cornemus'aïlles</i> : randonnée musicale et gourmande à partir de 14 h
Les Ancizes-Comps	11 et 12 septembre 17 et 18 septembre	Théâtre : <i>Coups de foudre et zézaïement</i> – Foyer rural 20 h 30 – Réservations : 04 73 86 84 95
Saint-Georges-de-Mons	19 septembre	<i>Saint-Georges en état de fête</i> : valorisation des patrimoines ; artisanat ; animations diverses
Charbonnières-les-Vieilles	3 octobre	<i>Trio Estampe</i> – Concert classique – à 17 h – église (dans le cadre des <i>Automnales</i> du Conseil général)
Les Ancizes-Comps	5 octobre	<i>Mardis du Rire</i> – The Barber Shop Quartet Cinéma <i>La Viouze</i>
Charbonnières-les-Vieilles	17 octobre	<i>Fête du cidre</i> – au Moulin des Deniers
Les Ancizes-Comps	7 décembre	<i>Mardis du Rire</i> – <i>Jacky Matte</i> – Cinéma <i>La Viouze</i>

MANZAT COMMUNAUTÉ,

13, rue Victor-Mazuel – 63410 MANZAT

Tél. 04 73 86 99 19 – Fax 04 73 86 99 20

Email : manzat-communaute@wanadoo.fr

Site internet : www.manzat-communaute.fr

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h – 12 h / 13 h – 16 h 30
mercredi : 8 h – 11 h 30

Salle de sports à Manzat : tél. 04 73 86 92 13

Portage des repas : contact Céline BOULART au 04 73 86 99 19

Directeur de publication :

M. J.-M. MOUCHARD, président de la Communauté de Communes

Rédacteur en chef : M. Jacques JARLIER, président de la commission Communication

Crédit photo : SMADC

Réalisation : Imprimerie Vadot (04 73 97 17 19)

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2010

